



SYNDICAT UNITAIRE A L'INDUSTRIE

10 rue Alexander Fleming - 37000 TOURS - Tél. 02.47.75.13.64



sui.centre@wanadoo.fr
<http://www.sui.ras.eu.org>

Le 8 janvier 2008

REPORT AUX CALENDES GRECQUES DU GT HYGIENE ET SECURITE

Sous la rubrique « actualités » du site de la DARQSI on peut lire l'annonce du second groupe de travail Hygiène et Sécurité du Comité Technique Paritaire Spécial en date du 19 novembre 2007. Celui-ci aurait du aborder notamment les thèmes du Document Unique et des dispositions relatives aux risques d'expositions aux substances Cancérigènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction (CMR).

Dans le cadre de ce GT, le SUI a proposé, dans un courrier en date du 17 octobre 2007, adressé au SG des DRIRE, un certain nombre de points qu'il souhaite voir abordés, en perspective de la date préalablement arrêtée.

A la mi-novembre, les représentants des personnels apprennent la décision de reporter le groupe de travail hygiène et sécurité du CTPS des DRIRE à une date ultérieure, et pas avant février 2008, « l'administration n'ayant rien à nous communiquer ».

Quant à lui, le Syndicat Unitaire à l'Industrie tient à rappeler son attachement à traiter rapidement :

- L'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et à la prévention médicale.
- Le S.U.I considère que tout ce qui se rapporte à l'HST et aux conditions de travail est prioritaire et conditionne le quotidien des agents.
- Le S.U.I ne peut pas comprendre le discours qui renvoie en permanence aux calendes grecques les réunions organisées sur le sujet.
- Le S.U.I souhaite voir évoqué le plus rapidement possible l'ensemble des points, non exhaustifs, qu'il a formulé dans le courrier en date du 17 octobre 2007, relatif, en particulier, aux sérieuses inquiétudes des agents liées à toutes les réformes en cours (RGPP, création du MEDAD, fusion DRIRE/DIREN/DRE..), et aux conséquences collectives et individuelles que cela représente pour eux.

Au nom des agents des DRIRE, le SUI a imposé d'arrêter une date afin d'observer les actions que cette Direction a prises ou qu'elle compte prendre, pour répondre aux interrogations des personnels, en matière de conditions de travail, d'hygiène et sécurité, de prévention médicale.